



**Compte Rendu de la Séance Publique du  
25 juin 2012- 20 heures 30**

**Présents** : MACHETEL P, SIEGEL R, MORESMAU JP, FONZES O, BONNET G, MOULIERES C, DEMETS B.

**Absent excusé** : VAREILHES J procuration à MOULIERES C,

**Absent** : SEGALA P, DE LAPOYADE G.

*Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.*

**1 – Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2011 : ce rapport est accessible sur [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org).** En 2011, les objectifs imposés par le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2015 sont une nouvelle fois atteints : les quantités de déchets ménagers et assimilés valorisés par compostage ou recyclage représentent 45 % des déchets ménagers produits sur le territoire. Ces bons résultats sont le fruit du geste de tri adopté par les habitants du territoire au quotidien. **Vote 8 Pour**

**2- Adoption du rapport de la CLET** concernant le transfert de charges entre la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » et ses communes membres au titre de la gestion des structures multi-accueil du jeune enfant de Gignac et Montpeyroux et de la substitution aux communes dans le cadre de l'accompagnement et du soutien financier des équipements d'accueil du jeune enfant associatifs d'Aniane, Montarnaud et St André de Sangonis. **Vote 8 Pour**

**3- Protection sociale complémentaire : risque prévoyance : mandat au centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault / procédure de passation d'une éventuelle convention de participation :** Avec la parution du décret n°2011-1474 du 8/11/2011, les employeurs publics territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) a décidé de s'engager dans une procédure de convention qui portera sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. A l'issue de la consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou pas la convention de participation qui leur sera proposée. **Vote 8 Pour**

**4- Signature d'une convention de partenariat** entre la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT, l'Université Montpellier II, l'IUFM de Montpellier, le Conseil Général de l'Hérault (Mission archives et mémoires), la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, et l'association AcceE **pour l'édition d'un livret pédagogique.** La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de diffusion du livret pédagogique intitulé « Saint-Guilhem-le-Désert : un cahier d'activités pour découvrir les patrimoines autrement ». Ce livret offre une découverte pluridisciplinaire du village : il est principalement destiné aux professionnels de l'éducation, mais aussi aux familles avec enfants qui souhaiteraient une visite approfondie et ludique. Il sera imprimé à 5000 exemplaires, dont 1000 seront réservés à notre commune dans le cadre des actions du service éducatif du musée de l'Abbaye et du service culturel de la commune. **Vote 8 Pour**

L'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 30.

Ancien Chemin de Ganges- 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62

Courriel : [mairie-st-guilhem@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-guilhem@wanadoo.fr)

[www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



Patrimoine Mondial  
de l'UNESCO